



Fonction Publique

A points ?

La communication du gouvernement sur les retraites : universalité, solidarité, égalité, à les entendre, on aurait tous et toutes, tout à y gagner.

Les primes en plus



Le gouvernement annonce à grand renfort de communication sa conception : « chaque euro cotisé donnera le même droit en matière de retraite », c'est à dire le même nombre de points. Il dit à cette occasion que les primes seraient incluses dans l'assiette de cotisation et donc compteraient pour la retraite.

Contrairement à la retraite additionnelle de la fonction publique (RAFP) qui est loin de combler les trous en matière de rémunération, en traitant les primes comme la rémunération indiciaire, tout devrait être pris en compte.

Le hic, c'est que tout le monde n'a pas de primes...



En matière de primes, c'est le règne de l'inégalité. Les moins favorisé-es : catégorie C, Fonction publique territoriale, Education nationale hors ZEP, fonctionnaires de la Poste... Elles peuvent varier de 10% à 30% de la rémunération, selon l'administration, selon la catégorie. Et la nouvelle rémunération au mérite issue de la réforme de la fonction publique prévue pour 2019 devrait encore aggraver ces inégalités.

Le deuxième hic, c'est que les primes ne font pas tout



Le gouvernement tente de faire croire que l'intégration des primes compenserait largement, le passage des... 6 derniers mois de référence pour établir la retraite aux 41,5 voir 43 années de carrière. Or que ce soit pour les fonctionnaires, ou pour les salarié-es on ne nous fera pas croire que l'abandon du calcul actuel pour prendre en compte la totalité de la carrière va permettre d'avoir une retraite équivalente. Le salaire de début de carrière est bien plus faible que le dernier.

Le troisième, c'est qu'on saura ce qu'on paie, pas les droits qu'on aura...



Le maître mot du haut commissaire à la réforme des retraites c'est l'application d'une « règle d'or ». Règle d'or, cela signifie que le système entier devra être à l'équilibre, que les dépenses de pension ne doivent pas augmenter, que de plus en plus de retraité-es du papy-mamie boom devront se partager la même masse de pensions. La retraite sera liquidée à la valeur du point au moment où nous partons en retraite. Alors les points, on sait à quel prix on les achètera, mais on ne saurait qu'en partant en retraite ce qu'ils vaudront... Il s'agit bien d'échanger la proie pour l'ombre.

LES DROITS DE LA RETRAITE

Vos droits, vos luttes, votre syndicat...

www.solidaires.org contactfp@solidaires.org,

fb @USolidaires **twitter @UnionSolidaires**

31 rue de la grange aux belles 75010 Paris, 01 58 39 30 20



En résumé

Aujourd'hui

-> La retraite des fonctionnaires est constituée à partir des cotisations assises sur le traitement indiciaire.

-> Selon mon grade et mon indice actuel, je peux calculer quel indice j'aurai en fin de carrière ou si je suis promu-e, en appliquant une formule simple et connue.

Traitement indiciaire brut des six derniers mois x taux (75% pour une carrière complète) x durée d'assurance/ durée de référence (la durée nécessaire).

Je sais ce que je vais toucher. D'ailleurs, le gouvernement a mis en place un site qui calcule de façon relativement simple la retraite pour les personnes qui le souhaitent.

Demain

-> Chacun-e cotisera sur sa rémunération globale (primes comprises) et aura droit à des points en échange de cette cotisation. C'est un système contributif. Seulement quelques rustines au titre des solidarités : des points supplémentaires seront accordés pour les enfants à charge, le chômage, l'invalidité etc

-> Pour les fonctionnaires ce n'est pas plus simple, au contraire, et c'est aussi plus incertain. Ces points n'auront pas de valeur définie en équivalent de retraite avant la fin de carrière. Donc on sait ce qu'on paie, on ne sait pas ce qu'on aura au bout. Et on sera soumis à une règle d'équilibre budgétaire faisant varier la valeur du point.

Le système actuel des retraites ne nous satisfait pas mais...

Pour Solidaires, le système actuel n'est pas totalement satisfaisant, pour les poly-pensionné-es d'abord, pour les personnes qui n'ont pas de carrière complète, ce qui est le cas de nombreuses femmes qui subissent en plus la décote puisqu'il est de plus en plus difficile d'avoir une carrière complète.

Ce qu'on nous propose c'est l'inconnu de nos droits

Mais ce qu'on nous propose c'est de sauter dans l'inconnu au nom de la simplicité et d'une égalité promise comme alignement par le bas. C'est passer d'un système de prestations définies (la pension est connue) à un système à cotisations définies.

L'égalité ce n'est pas abaisser les droits des fonctionnaires

Nous n'avons pas à culpabiliser, le régime général et celui de la fonction publique donnent des pensions quasi identiques en termes de niveaux de remplacement (près de 75%). Ce qui change, c'est que les personnes qui cotisent au régime général n'ont pas la garantie de l'emploi et donc ont plus souvent que les fonctionnaires (que le gouvernement veut peu à peu remplacer par des contractuels) des carrières incomplètes, c'est le cas de nombreuses femmes.

Ce à quoi il faut s'attaquer, c'est au chômage, aux emplois précaires, aux temps partiels non choisis (ainsi les fonctionnaires territoriaux travaillant à temps incomplet dans les petites collectivités locales). Et compenser ces périodes par l'ouverture de droits spécifiques.

Ce que veut Solidaires

- **un taux de remplacement de 75 %** par rapport au revenu antérieur assuré par un système basé sur les solidarités intergénérationnelles (pour une visibilité des droits à la retraite). Les solidarités doivent être au cœur du système de retraites.

- **la pension calculée sur les meilleures années** (dans le privé) ou sur les derniers traitements dans le public. Cela permet d'éliminer les mauvaises années, les temps partiels non choisis, les périodes de chômage... et de permettre qu'aucune pension ne soit inférieure au Smic.

- **l'annulation de la décote** (non à la double peine).

- **la prise en compte de la pénibilité** dans la fonction publique (alors que les gouvernements successifs font disparaître la catégorie active, notamment dans le versant hospitalier, mais pas la pénibilité des métiers concernés).

- **la fin de toutes les discriminations dont sont victimes les femmes** lors de la carrière (y compris dans la fonction publique) et, si elles demeurent, qu'elles soient compensées au moment de la retraite.

- **des compensations liées à l'éducation des enfants** accompagnées d'un système mettant en place le partage strict des responsabilités entre parents en permettant notamment **un congé parental bien rémunéré et partagé**.

- **des pensions de réversions** maintenues et étendues aux personnes en Pacs ou en concubinage reconnu.